



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230621-B20230620_12_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT (départ de M. HERGAT avant le point 1), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR,

Absent avec procuration : David ROBINET à Roland BALCERZAK

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Thomas HERBER, DST



12. Objet : Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » pour l'organisation du Festival « Printemps musical en Pays Mosellan » - Solde de subvention de fonctionnement 2023

Vu le règlement de soutien aux associations culturelles du territoire adopté par le Conseil communautaire en date du 16 février 2010,

Vu la décision n° 6 du Bureau communautaire en date du 31 janvier 2023, approuvant la convention de partenariat d'intérêt général pour le développement d'une action de diffusion de la Musique sur le territoire communautaire avec l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » pour la période 2023-2025,

Conformément aux termes de cette convention, l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » a adressé à la CCCE un bilan financier, qualitatif et quantitatif de cette édition du Festival « Printemps Musical en Pays Mosellan ».

Le 16^e festival « Printemps Musical en Pays Mosellan » s'est tenu du 11 au 26 mars 2023, sur la thématique « Promenade en France », et selon la programmation suivante :

Lieu	Date	Heure	Contenu
Eglise Saint-Hubert à Haute-Kontz	Samedi 11 mars 2023	20 h 30	Concert d'ouverture, selon l'évolution de la gestion du chœur du Festival
Eglise Saint-Sébastien à Fixem	Dimanche 12 mars 2023	20 h 30	« <i>Le Concert Lorrain</i> ». Ensemble associé à la Cité-Musicale Metz, cette formation s'est imposée sur la scène baroque depuis sa création en 2000.
Salle L'Atrium à Berg-sur-Moselle	Samedi 18 mars 2023	14 h 00	Atelier vocal. Suite au succès de l'expérimentation lancée en 2022, il sera proposé aux choristes amateurs du territoire de préparer sous la houlette de <i>Didier GENDT</i> , quelques morceaux qui seront présentés lors du concert du soir.
		20 h 30	<i>Emanuel BEMER</i> « L'Irrésistible anthologie de la chanson française » Un duo inédit pour un hommage appuyé et théâtralisé au patrimoine de la chanson française.
Salle de l'Altbach à Mondorff	Dimanche 19 mars 2023	11 h 00	<i>Hélène KOENIG</i> : chanteuse d'histoire ou conteuse de chansons pour le jeune public.
		16 h 00	<i>Coffee Potes</i> : spectacle musical tout public, avec un programme rendant hommage à Fauré, Brassens, Brel, en passant par Nougaro et Ferrat.
Eglise Saint-Rémi à Puttelange-lès-Thionville	Samedi 25 mars 2023	20 h 30	<i>Le Quatuor de Strasbourg</i> 4 musiciens d'exception de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, pour un concert de musique de chambre autour de César FRANCK et Ernest CHAUSSON.
Gymnase de Volmerange-les-Mines	Dimanche 26 mars 2023	16 h 00	<i>Le Symphonique de Thionville</i> Composé de musiciens professionnels, pour la plupart professeurs au Conservatoire de Thionville, le répertoire de l'Orchestre aborde les symphonies, la comédie musicale, le jazz...

Cette 16^e édition a réuni plus de 1 000 spectateurs. Plusieurs points méritent d'être mis en exergue :

- la bonne qualité artistique en général, à l'instar des éditions précédentes, avec des intervenants qui ont adhéré au thème et qui sont satisfaits de l'accueil reçu,
- de plus en plus de demandes de programmation de la part des intervenants,
- le succès de la deuxième édition de l'atelier vocal ouvert aux amateurs, avec une cinquantaine de choristes ;
- la fréquentation globale très satisfaisante, et comprenant une majorité de seniors ;
- des demandes récurrentes du public pour des concerts organisés dans des lieux insolites.

Dans un courrier daté du 25 avril et conformément aux termes de la convention conclue entre la CCCE et l'association, cette dernière a transmis le bilan financier du Festival 2023. Pour rappel, ladite convention prévoit un financement communautaire maximal de 36 000 € annuels, au profit de l'association pour l'organisation de cette édition du Festival.

	Artistique	Technique	Piano/ Divers	Don église	Réception	Sacem	Totaux
Stan Brazz Band	1 500,00 €			300 €	221,00 €	125,52 €	2 146,52 €
Concert Lorrain	4 220,00 €			300 €	404,40 €	318,19 €	5 242,59 €
E Bemer et atelier	3 282,00 €	3 580,08 €	214,60 €		921,00 €	635,49 €	8 633,17 €
Metz'and Jazz	1 200,00 €				200,12 €	87,19 €	1 487,31 €
Quatuor du Rhin	2 000,00 €			300 €	154,80 €	120,00 €	2 574,80 €
Orchestre Symphonique Thionville-Moselle	5 100,00 €	8 899,82 €	416,02 €		937,13 €	554,28 €	15 907,25 €
Totaux :	17 302,00 €	12 479,90 €	630,62 €	900,00 €	2 838,45 €	1 840,67 €	35 991,64 €

Compte tenu de l'acompte versé d'un montant de 31 000 €, le solde de subvention s'élèverait à 4 991,64 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Culture », en date du 7 juin 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'arrêter à 35 991,64 € le montant définitif de la subvention au profit de l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » pour l'organisation de l'édition 2023 du Festival « Printemps Musical en Pays Mosellan »,
- de procéder au versement du solde de 4 991,64 €, conformément aux termes de la convention 2023-2025 et compte tenu de l'acompte déjà versé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 21 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230621-B20230620_12_SI-DE